

POINT MINISTERIEL CORONAVIRUS DU 30.11.21

Un point d'information et d'échange sous forme d'audioconférence a eu lieu ce mardi 30 novembre 2021 entre les autorités ministérielles de Bercy (Mme Barbat-Layani, la SG du Ministère) et les fédérations syndicales.

Compte tenu de la situation sanitaire qui évolue de manière alarmante, avec une remontée non négligeable des agents en ASA, (on observe par endroits des cas Covid multipliés parfois par 8 ou par 10), il est nécessaire de faire un nouveau point d'étape. Il y a une augmentation très importante du nombre d'agents malades, isolés ou cas contacts.

Les chiffres au Ministère : du 2 novembre au 11 novembre : 100 personnes étaient placées à l'isolement. Aujourd'hui : 610. Nombre de cas COVID testés positivement : 300 cas supplémentaires depuis le dernier recensement.

Entre le 22 et le 26 novembre 25 cas de Covid ont été signalés à l'Insee dont 15 à la DG. A ce jour la Direction de la Comptabilité Nationale et le Cefil sont concernés et totalisent une quarantaine de cas

Il est nécessaire de ne pas baisser la garde sur les gestes barrière et sur les restrictions de convivialité.

La campagne ministérielle de vaccination va se poursuivre par ailleurs. La pédagogie sur la vaccination doit être renforcée. La communication incitative va jouer un rôle très important.

Aux diverses questions posées par les organisations syndicales, la Secrétaire Générale a apporté les réponses suivantes :

- **Restauration collective** : la jauge va repasser à 2 mètres de distanciation entre les personnes, avec une organisation en quinconce. On est cependant confronté à un phénomène de lassitude et d'usure des personnes face aux restrictions liées au virus. D'où un relâchement sur les gestes-barrières.

Afin de réduire la densité et la promiscuité, les moments de convivialité sont suspendus à l'Insee et l'organisation des cantines remettra les tables en quinconces et espacées

- **ASA pour garde d'enfant** : le dispositif Fonction Publique s'applique toujours. Il existe deux catégories d'ASA en cas de fermeture de classe ou d'établissement, selon que les fonctions de l'agent sont télétravaillables ou non. Sachant qu'un enfant positif est maintenant extrait de la classe sans que l'ensemble de la classe soit fermé, il est urgent de faire évoluer le dispositif d'ASA pour que les agents puissent garder les enfants mis en isolement chez eux.

- **Situation dans les DOM** : la sécurité des agents prime. La situation est exceptionnelle et les agents sont invités à rester chez eux en télétravail ou en ASA en attendant le retour à la norme.

En Martinique et Guadeloupe nos collègues Insee agents de bureau sont en TT 5j exceptionnel et les enquêteurs ne vont plus sur le terrain En Guyane la levée des restrictions sanitaires permet une reprise de l'activité

- La question des **jauges de salle de réunion** n'a pas évolué à ce stade par rapport aux dispositifs antérieurs.

Les brassages entre sites Insee sont à éviter : les formations et réunions se feront de préférence à distance, les concours restent maintenus en présentiel

- **Nouveau variant Omicron**: il faudra encore plusieurs jours pour évaluer s'il peut être prévenu ou non par la vaccination. On est encore dans l'inconnu sur ce nouveau variant.

- **Télétravail** : la SG estime qu'on va aussi loin que possible sur le télétravail. Cependant, en de nombreux endroits les agents n'ont droit qu'à un jour ou deux maximum par semaine ! Il faudrait donc être un peu plus volontariste car le télétravail est un levier important et un des principaux gestes barrière à mettre en œuvre. **Bercy a rappelé aux directions que temporairement il serait souhaitable d'augmenter le curseur télétravail.** De même, il est possible aux directions de prévoir des horaires décalés (pour éviter l'affluence dans les transports en commun).

La SG de l'Insee envisage une jauge à 40% des effectifs et un élargissement du télétravail toujours sur la base du volontariat à 3 ou 4 jours /semaine. Celui ci ne sera pas de droit mais soumis à nécessité de service, Les agents classés vulnérables de catégorie 1 pourront télétravailler 5 jours, ceux de catégorie 2 seront considérés au cas par cas.

La CFTC Insee estime qu'en lien avec l'accroissement des cas de contaminations, pouvoir télétravailler jusqu'à 5 jours par semaine pour les agents qui le souhaitent permettraient de contenir les échanges interpersonnels, et les déplacements, principales causes de transmission

- **Purificateurs d'air** : leur efficacité n'est pas avérée et leur usage n'est pas recommandé par les autorités sanitaires. Le renouvellement d'air et le port du masque semble être suffisants, ainsi que le respect des jauges. Le cas échéant un capteur de CO2 peut permettre de vérifier si le renouvellement de l'air est suffisant dans une salle.

Des rappels sur les différents sujets évoqués ci-dessus vont être adressés aux directions et aux agents.

Les capteurs installés à la DR Insee Paca ont montré leur efficacité à nous alerter en cas de dépassement de seuils

Devant l'incertitude et l'évolution au jour le jour de la situation sanitaire, la CFTC préconise la vigilance et le respect maximal des protocoles déjà mis en œuvre, une souplesse accrue sur le télétravail et un usage accru de tous les leviers de gestion RH qui peuvent aider les agents pris dans la tourmente de la crise sanitaire.

PRESSE CFTC : CONTACT

Mail : federation.cftcfinances@gmail.com